

Mon Club de Sport 0 Déchet



ACCOMPAGNEMENT DE CLUBS DE SPORT VERS UNE DEMARCHE ZERO DECHET

Contexte :

Labellisé **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** en 2015 par le ministère de l'Environnement, le **VALTOM** s'engage à respecter les objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec notamment une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

Dans ce cadre, le VALTOM, en partenariat avec l'ADEME et les collectivités en charge de la collecte, souhaite **accompagner 9 clubs sportifs** dans la mise en place d'une démarche exemplaire et pérenne de réduction des déchets.

L'objectif de cet accompagnement est d'aider chaque club à réduire sa production de déchets en premier lieu (éviter le jetable, limiter les quantités, acheter d'occasion...) et à mieux gérer ses déchets résiduels en second lieu (tri, valorisation, réutilisation...).

Démarche

Cet accompagnement gratuit, d'une durée d'une année maximum, est assuré par un agent du VALTOM.
A l'issue de la réception de la fiche de renseignements et de la charte d'engagement, l'accompagnement se déroulera de la manière suivante :



L'accompagnement comprend :

- Un premier temps de prise de contact avec le ou les référent.s pour présenter la démarche et organiser la première réunion.
- Une réunion de démarrage avec visite des installations du club, réalisation du diagnostic initial et temps d'échange avec le.s référent.s et les membres du bureau du club. Il s'agira de dresser l'état des lieux, de définir les besoins du club, les attentes et les points d'amélioration en matière de déchets.
- A l'issue de ce diagnostic, un compte-rendu écrit sera produit par le VALTOM et validé par l'équipe de référents.
- Il sera ensuite diffusé aux adhérents avec un questionnaire qui permettra de recueillir leur point de vue sur la démarche et de les impliquer dans la réflexion et la recherche de solutions.
- Une fois ces données collectées, elles seront présentées en réunion avec le.s référent.s et les membres du bureau et permettront de définir un plan d'actions « zéro déchet » à mettre en place.
- Parallèlement, un temps de sensibilisation au tri des déchets sera proposé et assuré par la collectivité en charge de la collecte des déchets du territoire.
- Le VALTOM accompagnera le club techniquement pour la mise en place des actions d'amélioration. Deux temps à minima seront prévus au lancement du plan d'actions et 3 mois plus tard. Le cas échéant, le VALTOM aidera également au montage d'un plan de financement pour l'obtention des équipements nécessaires à la démarche.
- L'accompagnement se clôturera par une réunion de bilan des actions menées et des poursuites à engager.

Rôle du référent « zéro déchet »

L'accompagnement nécessite l'identification d'un ou de plusieurs référent.s de la démarche « zéro déchet » au sein du club.

Le référent assure le relai entre le VALTOM et le Club dans le cadre de cette démarche.

Il est en charge de la mise en place des actions votées par le bureau dans le cadre du plan d'actions « zéro déchet » et s'assure donc que les personnes concernées par les actions soient sensibilisées à la démarche et mobilisées pour sa réussite.

Plus globalement, il veille à communiquer et valoriser l'engagement du Club auprès de tous ses adhérents et membres.

Pour aller plus loin, le référent peut aussi engager le club dans une démarche de labellisation « développement durable » auprès de sa fédération.